



**EPCC THEATRE LE QUAI**  
**Conseil d'Administration du Mardi 20 Mars 2007**

- Salaire brut du directeur : Le CA approuve sa régularisation
- Missions-réceptions du directeur et reconduction de son ordre de mission : Le CA valide le récapitulatif des missions et réceptions du directeur jusqu'au 20 mars 2007 et approuve un ordre de mission valable sur le continent européen à compter de cette date.
- Budget 2006 : Le CA approuve le compte de gestion de l'agent-comptable
- Budget 2006 : Le CA approuve le compte administratif de l'EPCC
- Budget 2006 : Le CA valide la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2006
- Conventions Ville d'Angers-EPCC : Le CA approuve la convention de mise à disposition du Théâtre Le Quai (12 mars- 1<sup>er</sup> avril 07), et la convention de contribution à l'activité de l'EPCC par la Ville d'Angers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.
- Paiement des fluides par l'EPCC : Le CA approuve le fait que les dépenses à compter du 12 février 2007 s'inscriront au budget 2007.
- Volume d'activités accordé aux partenaires du Quai : Le CA approuve le nombre de jours d'occupation des salles de spectacle du Théâtre Le Quai, selon la clef de répartition suivante :
  - CDN : 57 jours en Théâtre 900, 110 jours en Théâtre 400
  - CNDC : 33 jours en Théâtre 900, 46 jours en Théâtre 400
  - ANO : 42 jours en Théâtre 900
- Nomination du responsable sécurité du Quai : Le CA approuve la nomination de David Fort en tant que responsable de la sécurité du bâtiment du Théâtre Le Quai.
- Délégations de signature : Le CA approuve les délégations de signatures du directeur à Guy Piétin, son directeur administratif et financier et à David Fort, son directeur technique.
- Liste des emplois : Le CA approuve la liste des emplois présentée et autorise le directeur à recruter le personnel.
- Poste de chef de projet culturel : Le CA approuve la création d'un poste de projet de chef culturel pour le centre de ressources (ECCE), financé par les fonds européens.
- Création de postes d'accueil : Le CA approuve la création des emplois d'hôtes et hôtesse d'accueil et autorise l'emploi de personnes en CDD dont la durée est inférieure à 3 mois.
- Emploi d'intermittents : Le CA autorise le directeur à embaucher des intermittents et à avoir au recours au CDD d'usage
- Régime indemnitaire des régisseurs de recettes et d'avances : Le CA accorde aux régisseurs d'avances et de recettes ou leur mandataire, l'indemnité de responsabilité telle qu'elle est fixée dans l'arrêté du 3 septembre 2001, avec la possibilité d'appliquer la majoration prévue à l'arrêté ministériel du 14 juin 1985.
- Autorisation à signer les contrats artistiques dont le montant dépasse 90 000 € : Le CA autorise Christopher Crimes à signer les contrats artistiques supérieurs à 90 000 € pour l'ouverture et l'inauguration.
- Adoption des tarifs des spectacles d'ouverture : Le CA valide l'application des tarifs de 15 € et 10€ pour la période d'ouverture du Quai.